



Union Européenne



 <p>REGION REUNION www.regionreunion.com</p>	<p><b>ALLOCATION DE PREMIÈRE INSTALLATION « A.P.I. »</b>  <b>MÉTROPOLE ET EUROPE session 2016/2017</b>  <i>Ce dispositif est cofinancé par le Fonds Social Européen à hauteur de 80 %</i></p> <p>(Cadre réservé à l'administration) <b>DOSSIER DE CANDIDATURE N°</b></p>
--	--

**Tout dossier incomplet (mal renseigné, illisible et non accompagné des pièces demandées,...) ne fera pas l'objet d'une instruction et sera retourné au candidat.**

<input type="checkbox"/> <b>METROPOLE 2 700€</b>	<input type="checkbox"/> <b>EUROPE 3 000€</b>
--	---

Candidat(e)	MONSIEUR	MADAME	Parent(s) ou du représentant légal	MONSIEUR	MADAME
NOM :			NOM :		
PRENOM(S) :			PRENOM(S) :		
Né (e) le	à		Né(e) le	à	
TEL : 0262	GSM : 069		TEL : 0262	GSM : 069	
NATIONALITE :			NATIONALITE :		
COURRIEL :			COURRIEL :		
Adresse des parents ou du représentant légal :					
Code Postal :	974		Ville :		

**IMPORTANT : Ecrire très lisiblement les adresses postales et de courriels. Celles-ci seront utilisées dans toutes les correspondances.**

**Voulez-vous recevoir des courriels et courriers de la Région Réunion ?**

OUI

NON

<b>ETUDES</b>				
ANNEE	CLASSE	ETABLISSEMENT OU AUTRE SITUATION	VILLE	AIDE REGIONALE SOLLICITEE
2013/2014				
2014/2015				
2015/2016				
<b>INSCRIPTION 2016/2017</b>				

**IMPORTANT : Remplir lisiblement tous les champs. Ne pas omettre les redoublements.**

Avez-vous constitué une demande d'aide au Conseil Général (NET-BOURSE)?

OUI - précisez :

NON

Avez-vous constitué une autre aide régionale?

OUI - précisez :

NON

**AUTRE(S) ENFANT(S) SCOLARISE(E) A LA CHARGE DES PARENTS**

Nom-Prénom ( <i>vous excepté(e)</i> )	Date de naissance	Classe ou diplôme préparé en 2016/2017

**ENGAGEMENT ET RECOMMANDATIONS**

L'Allocation de Première Installation « A.P.I. » n'est pas cumulable avec les autres aides proposées par le Conseil Départemental, avec l'Allocation de Mobilité Spécifique du Conseil Régional, les contrats d'apprentissages, les contrats de professionnalisations, les Conventions d'Education Prioritaire (CEP)/IEP Paris. Elle n'est ni rétroactive, ni renouvelable.

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés dans le présent dossier sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements entraîne le rejet de ma demande ou le remboursement immédiat de l'aide régionale.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement général et avoir été informé(e) que l'aide régionale n'est pas cumulable avec les aides du Conseil Général, toute rémunération liée à un emploi et allocations de chômage.

Je certifie ne percevoir aucune allocation ou aides des autres institutions (Hormis la bourse nationale). Compte tenu du règlement du dispositif, le contrôle de cumul a posteriori avéré conduira à l'émission systématique d'un titre de recettes immédiat des sommes perçues.

Je m'engage à suivre à plein temps les enseignements dispensés, ainsi qu'à me présenter à l'examen en fin d'année universitaire 2016/2017.

**Le paiement des dossiers complets sera effectué dans un délai de deux mois à compter de la date de réception des dossiers.**

Date : .....

Signature de l'étudiant (e)

Signature du représentant légal

– si mineur (e)

précédée de la mention manuscrite

précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

« Lu et approuvé »

## PIECES A FOURNIR

- 1 - Copie de la carte nationale d'identité, du passeport ou du certificat de nationalité.
- 2 - Copie intégrale du livret de famille des parents. Si, les parents sont divorcés, joindre copie du jugement de divorce confiant l'étudiant à l'un d'entre eux.
- 3 - Copie intégrale de l'Avis d'imposition de l'année 2015 sur les revenus 2014 (foyer fiscal à la Réunion)  
Celui de l'étudiant(e) ou celui des parents si l'étudiant (e) est toujours rattaché(e).
- 4 - Justificatif d'adresse des parents de l'étudiant ou/et de l'étudiant (Facture Eau, Electricité, téléphone...) moins de 3 mois.
- 5 - **Vous étiez étudiant les années antérieures, à La Réunion :**
  - Copies de tous les relevés de notes des années scolaires 2013/2014 – 2014/2015 – 2015/2016 **OU** copie d'un document émanant d'un établissement scolaire ou universitaire attestant votre scolarité **à La Réunion** durant les trois dernières années.
  - Copies des diplômes justifiant du cursus de l'étudiant à La Réunion depuis au moins 3 ans (BAC, L1, L2, L3, ...).
- 6 - **Vous étiez demandeurs d'emploi les années antérieures, à La Réunion :** copie de votre historique de demandeur d'emploi (les trois dernières années précédant la demande).
- 7 - **Vous étiez commerçant ou indépendant les années antérieures, à La Réunion :** justifier de 3 années d'activité à la Réunion (les trois dernières années précédant la demande).
- 8- Attestation de clôture de dossier ou de non sollicitation d'aides départementales (NET-BOURSE) 2016-2017 – ***Pour rappel : L'API Métropole n'est pas cumulable avec les aides du Conseil Général. Un contrôle est effectué par la Direction de la Mobilité auprès du Conseil Départemental.***
- 9 - Certificat de scolarité 2016/2017 du candidat.
- 10 - Attestation d'affiliation à un régime étudiant de sécurité sociale **ou** autre document attestant de votre statut d'étudiant (hors carte d'étudiant).
- 11 - Attestation d'inscription pour chaque autre enfant scolarisé à charge des parents - Année 2016/2017.
- 12 - RIB (IBAN) du candidat.
- 13 – Le présent dossier de candidature 2016/2017 dûment rempli - **ECRIRE LISIBLEMENT.**

**La date limite de dépôt des dossiers est impérativement fixée au 31 MARS 2017 - Cachet de la poste faisant foi  
SEULS LES DOSSIERS ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE OU  
DÉPOSÉS AU SERVICE COURRIER DU CONSEIL RÉGIONAL SERONT INSTRUITS**

**CONSEIL REGIONAL  
Avenue René Cassin – B.P. 67190  
97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9  
02 62 31 64 64**

[guichetjeunes@cr-reunion.fr](mailto:guichetjeunes@cr-reunion.fr)

# LES CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE

## ALLOCATION DE PREMIERE INSTALLATION METROPOLE ET EUROPE (APIME)

Etudiants boursiers et non-boursiers			
Organismes	Aides	Critères d'éligibilité	Montant
Conseil Régional	Allocation de Première Installation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne</li> <li>- Être âgé de moins de 34 ans au 31/08/2017</li> <li>- Être rattaché à un foyer fiscal à la Réunion sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014</li> <li>- Condition de ressource (<b>API Métropole et Europe</b>) : des revenus (avant abattement et déduction) inférieurs à 5 337€ / mois (majorés de 762€ par autre enfant à charge scolarisé - plafond maximal : 9 000€/mois)</li> <li>- Avoir le statut d'étudiant (boursier ou non boursier de la bourse nationale)</li> <li>- Être inscrit dans un cursus de formation initiale d'enseignement supérieur public ou privé (en Métropole ou en Europe) dont les formations sont sanctionnées par des diplômes nationaux ou universitaires ou des titres homologués</li> <li>- Justifier de 3 années consécutives à La Réunion (les 3 dernières précédant la demande) en tant qu'étudiant, demandeur d'emploi, salarié, commerçant ou indépendant.</li> <li>- Ne bénéficier ni de revenus tirés d'une activité régulière ou occasionnelle, ni des allocations de chômage</li> </ul>	<p>Métropole : 2 700 €</p> <p>Europe : 3 000 €</p> <p>(Aide ni renouvelable, ni rétroactive)</p>

Sont notamment exclus :

- Les bénéficiaires des aides du Conseil Départemental.
- Les apprentis.
- Les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation.
- Les stagiaires de la formation professionnelle pris en charge par LADOM et/ou la Région Réunion bénéficiaires de l'Allocation en Mobilité Spécifique (AMS).
- Les étudiants en formation aux CEGEPS bénéficiaires de l'AMS (Diplôme d'Etudes Collégiales « DEC »).
- Les bénéficiaires de l'Aide à la Mobilité Vers les Pays Etrangers « AMPE ».
- Les formations en alternance, par correspondance, préparation de concours (PE, PLP, CAPET, CAPES, AGREGATION, DOCTORAT, AVOCAT, MAGISTRATURE...).
- Les étudiants bénéficiaires des échanges universitaires (ex : ERASMUS, ISEP, CREPUQ...) dans la même année universitaire.

*La date limite dépôt des dossiers est impérativement fixée au 31 mars 2017, cachet de La Poste faisant foi.*

**Ce dispositif est cofinancé par le Fonds Social Européen à hauteur de 80 %**

## Précisions sur les critères fiscaux d'éligibilité au dispositif d'API Métropole Europe

L'Allocation de Première Installation Métropole/Europe est réservée aux étudiants ou futurs étudiants rattachés à un foyer fiscal à la Réunion (avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014) dont les revenus mensuels (avant abattement et déduction) sont inférieurs à 5 337 euros/mois.

Toutefois ce plafond de revenus mensuels est majoré de 762 euros par autre enfant (que le candidat) à charge scolarisé.

Nombre d'enfants scolarisés (autre que le candidat)	Majoration de 762 euros par enfant scolarisé à charge	Majoration de 762 € par autre enfant scolarisé à charge <u>Mode de calcul :</u>	Plafond maximal à ne pas dépasser mensuellement
<b>0</b>	0	5337 + 0	<b>5337</b>
<b>1</b>	762	5337 + 762	<b>6099</b>
<b>2</b>	1524	5337 + 1524	<b>6861</b>
<b>6</b>	2286	5337 + 2286	<b>7623</b>
<b>4</b>	3048	5337 + 3048	<b>8385</b>
<b>5</b>	3810	5337 + 3810	<b>9000</b>
<b>6 (et plus...)</b>	3810 La majoration est plafonnée à 3810 euros quelque soit le nombre d'enfants scolarisés à charge	5337 + 3810	<b>9000</b>